

CONDITIONS RELATIVES AUX BILLETS PASSAGERS

Informez-vous sur vos droits et responsabilités. Lisez attentivement les conditions générales de voyage et... bon voyage !

1. Réservation

Les billets sont personnels, incessibles et sont émis au nom du passager. Ils ne sont valables que pour l'itinéraire, la date et le siège pour lesquels ils sont émis.

Les billets peuvent être réservés dans toutes les agences de voyages coopérant avec notre société, dans les bureaux centraux de la société ou via notre site Web sur Internet.

La délivrance de billets à bord est interdite, pour éviter tout désagrément, tous les passagers sont priés de réserver leurs billets et de les avoir avant le départ.

Conformément à la directive européenne 98/41, pour des raisons de sécurité, une liste de noms des passagers est obligatoire pour tous les itinéraires ; le nom du passager, le sexe (homme, femme), la tranche d'âge (adulte, enfant, bébé), le type et le numéro de plaque du véhicule, s'il y en a un, sont obligatoires pour être inscrits sur le billet.

Nous suggérons fortement à nos passagers d'avertir l'agence de voyages sur leur numéro de téléphone (de préférence mobile) lors de l'émission de leur billet, ils seront informés en cas de changement sur les itinéraires programmés, par ex. immobilisation du navire en raison de conditions météorologiques défavorables, etc.

Vous êtes prié d'informer l'agence de voyages lors de l'émission de votre billet sur tous les passagers qui ont besoin de soins particuliers.

Pour les enfants jusqu'à 3 ans, l'émission d'un billet à tarif zéro est obligatoire.

2. Embarquement

Les passagers doivent se trouver dans la zone d'embarquement 3 heures, ou 4 heures s'ils voyagent avec un véhicule, avant le départ.

3. Date limite d'émission des billets

Les billets doivent être émis avant la date d'échéance indiquée par votre agent de voyages lors de la réservation de votre billet. Dans tous les autres cas, votre réservation sera automatiquement annulée.

4. Billets à date ouverte

Les billets à date ouverte sont valables un an à compter de la date d'émission. Les billets à date ouverte ne sont pas valables pour l'embarquement, sauf s'ils sont remplacés par de nouveaux billets avec la date de départ.

5. Annulations et remboursement

Les billets ne peuvent être annulés que dans les agences de voyages où ils ont été émis, en fournissant les billets originaux. Aucune annulation de billet ne peut être faite par téléphone. Conditions d'annulation en fonction de l'heure d'annulation

Jusqu'à 7 jours avant le départ : remboursement à 100% ou changement de billet à date ouverte. De 6 jours à 12 heures avant le départ : remboursement de 50% ou changement de billet à date ouverte. De 12 heures avant le départ à l'heure de départ : 50% de frais d'annulation. Les billets ne peuvent pas être annulés ou modifiés en date d'ouverture après le départ du navire. De 14 jours à 6 jours avant le départ, des frais d'annulation de 25% s'appliquent. 6 jours avant le départ, le même terme s'applique que dans le paragraphe ci-dessus. Billets à date ouverte : Les billets à date ouverte sont remboursés sans frais d'annulation uniquement s'ils sont émis à l'origine en tant que billets à date ouverte. S'ils ont été convertis en billet à date ouverte, des frais d'annulation de 50% s'appliquent.

6. Retard ou annulation d'un itinéraire en raison d'un cas de force majeure (par exemple, des conditions météorologiques défavorables)

Retard de départ : Les passagers et les véhicules peuvent embarquer avec les mêmes billets.

Annulation d'itinéraire : en cas d'annulation, les billets ne sont plus valables et doivent être remplacés par des nouveaux pour le prochain départ prévu avec des places disponibles.

Important : les passagers sont priés de contacter les bureaux de la société en cas de retard dû à des conditions météorologiques défavorables afin de se tenir au courant de la nouvelle heure de départ.

7. Perte de billets

En cas de perte de billet, les passagers doivent acheter un nouveau billet pour voyager puis en informer par écrit la société fournissant les données du billet perdu (date de départ, itinéraire, n° de billet), n° du nouveau billet acheté et une copie de ce billet. Si le billet perdu n'est pas retrouvé par le service des recettes de l'entreprise pour être changé en billet à date ouverte ou utilisé dans les 3 mois, il sera remplacé par un billet du même type pour le même itinéraire. Les données des billets perdus peuvent être trouvées à l'agence émettrice et doivent être envoyées par fax aux bureaux centraux de la société.

8. Horaires

La Société met tout en œuvre pour garantir le respect des horaires mais se réserve le droit d'apporter des modifications sans préavis si nécessaire.

9. Contrôle à bord

L'enregistrement des billets au moment de l'embarquement et pendant le voyage est effectué par les inspecteurs du navire. Lors de l'enregistrement, les passagers sont responsables d'afficher leurs billets et autres documents justifiant un billet avec réduction, si tel est le cas.

10. Bagages

Les bagages doivent être placés à des endroits spéciaux du navire, conformément aux indications de l'équipage. Les objets de valeur ne doivent pas être laissés dans les bagages. Les objets de valeur doivent être remis au bureau du commissaire pour être gardés.

11. Passagers ayant des besoins spéciaux

Des cabines et autres installations spécialement conçues sont à la disposition des passagers ayant des besoins spéciaux. En raison de la disponibilité limitée, il est conseillé de réserver tôt.

12. Animaux

Les animaux domestiques voyagent dans des cabines et des chenils spécialement désignés. Le nombre de cabines étant limité, vous êtes prié de réserver à l'avance.

Pour des raisons de santé, les animaux ne sont pas admis dans les espaces publics intérieurs ou dans les cabines autres que celles qui leur sont réservées. Les chiens doivent toujours être tenus en laisse et porter une muselière lorsqu'ils circulent sur le navire.

Les passagers voyageant avec leur animal de compagnie sont tenus d'avoir sur eux les documents de santé valides de leur animal et sont responsables de la santé, de la sécurité et de l'hygiène de leur animal. Les animaux sans surveillance ne sont pas acceptés à bord.

13. Perdu et trouvé

Veillez informer la réception du navire de tout objet perdu ou retrouvé le plus tôt possible et avant le débarquement. Pour toute information après le débarquement, veuillez contacter les bureaux centraux de la société.

14. Sécurité

Pour des raisons de sécurité, tous les passagers et leurs effets personnels sont soumis au contrôle. En cas de non-respect, le passager ne sera pas autorisé à embarquer et les autorités portuaires seront informées de l'événement.

Les passagers doivent présenter leur billet, passeport ou autres documents d'identité au personnel autorisé du navire. La Compagnie se réserve le droit de ne pas autoriser l'embarquement des passagers qui ne présentent pas leurs documents de voyage et d'identité.

Après l'embarquement, le débarquement n'est autorisé qu'avec l'autorisation du personnel autorisé du navire.

Dans le cas où un passager souhaite débarquer, il doit retirer ses bagages et / ou son véhicule.

Les passagers qui portent une arme doivent la déclarer à l'embarquement.



15. Ligne téléphonique de service

Pour toutes questions ou commentaires, veuillez nous contacter au +2125XX XX XX XX ou par e-mail : contact@mcl.ma

16. Loi interdisant de fumer 3730

Conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces publics fermés, ainsi que dans les cabines du navire. Les passagers peuvent fumer dans les zones désignées sur les ponts extérieurs ouverts